

## *AVIS PUBLIC*

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup>. 05-1124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup>. 02-0721 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DU CLD DE BROME-MISSISQUOI

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE** qu'à sa séance tenue le 12 novembre 2024 à 8 h, à son siège social, le conseil d'administration du CLD de Brome-Missisquoi a adopté le **Règlement n<sup>o</sup> 05-1124 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 02-0721 sur la gestion contractuelle du CLD de Brome-Missisquoi**. Ce règlement entre en vigueur le 6 décembre 2024.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet du CLD à l'adresse suivante: <https://cldbm.qc.ca/documents-et-references/>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau du CLD situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANVILLE ce vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour de novembre de l'année DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).

La directrice générale,



Mélanie Thibault